Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 30 JUIN 2025

TECHNIQUE
EAU, ASSAINISSEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES

Opération d'aménagement des secteurs de la Tabellionne et de Croix Giboreau à Vernouillet dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) : accord sur le projet de programme des équipements publics d'eau potable et d'assainissement collectif et sur le transfert de ces équipements dans le patrimoine de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux

Rapporteur : Gérard SOURISSEAU

N°CC2025-133

Nombre de membres en exercice	123
Nombre de déports	0
Nombre de présents	63
Nombre de pouvoirs pris en compte au vu des déports	11
Votants	74
Secrétaire de séance : **Gilbert GALLAND**	

L'an 2025, le 30 juin à 19 heures 00, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 24 juin 2025, s'est réuni à SOREL-MOUSSEL, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Mme Virginie QUENTIN (ABONDANT) ; M. Alain CAPERAN (ALLAINVILLE) ; Mme Aliette LEBIHAN (ANET) ; Mme Fan LAVOISE (AUNAY-SOUS-CRECY) ; Mme Ghislaine BARBE (BOISSY-EN-DROUAIS) ; M. Benoît SACRÉ (BONCOURT) ; M. Loïc BARBIER (BREZOLLES) ; M. Pierre SANIER (BU) ; Mme Dominique DEVOS (CHARPONT) ; M. Emmanuel BRIDRON (CHATAINCOURT) ; M. Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; Mme Anne-Marie MURE-RAVAUD (CHERISY) ; M. Didier ARNOULT (CRECY-COUVE) ; M. Jean-Claude LAMOUR (CRUCEY-VILLAGES) ; M. Philippe LECHEVALLIER (DAMPIERRE-SUR-AVRE) ; M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Florence ARCHAMBAUDIERE (DREUX) ; Mme Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES) ; M. Pierre LEPORTIER (EZY SUR EURE) ; Mme Dominique DUVAL (EZY SUR EURE) ; Mme Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS) ; M. François CENIER (GARANCIERES-EN-DROUAIS) ; M. Jean BARTIER (GARNAY) ; M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; Mme Nathalie VELIN (GUAINVILLE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

; M. Samuel BOVE (LA CHAPELLE- FORAINVILLIERS) ; M. Francis PECQUENARD (LA CHAUSSEE-D'IVRY) ; Mme Béatrice PIERRON (LE BOULLAY-LES-DEUX-EGLISES) ; M. Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY) ; M. Dominique GARNIER (LOUVILLIERS-EN-DROUAIS) ; M. Marc AVENARD (LURAY) ; M. Arnaud DEBOISANGER (MAILLEBOIS) ; M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; Mme Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE) ; M. Enrico GAMBUTO (MONTREUIL) ; M. Jean-Loup JUSTEAU (NONANCOURT) ; Mme Sylvie CHALLES (ORMOY) ; Mme Clémentine FISSON (OUERRE) ; M. Pascal LEPETIT (OULINS) ; Mme Pervenche CHAUVIN (PUISEUX) ; Mme Nathalie MILWARD (ROUVRES) ; M. Jean-Louis GODEFROY (RUEIL-LA-GADELIERE) ; M. Dominique LUBOW (SAINT-ANGE-ET-TORCAY) ; Mme Françoise BORGET (SAINTE-GEMME-MORONVAL) ; M. Éric DESLANDES (SAINT-GEORGES-MOTEL) ; M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Christophe HELIAS (SAINT-MAIXME-HAUTERIVE) ; M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Hamza SARI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Gilles BLANCHARD (SAINT-SAUVEUR-MARVILLE) ; Mme Thomas LANGE (SERAZEREUX) ; M. Thomas BAUBION (SERVILLE) ; M. Gilbert GALLAND (SOREL-MOUSSEL) ; Mme Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES) ; M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET) ; M. Damien STEPHO (VERNOUILLET) ; Mme Nicole MONTIGNY (VERNOUILLET) ; Mme Michèle MANSON (VERNOUILLET) ; Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; Mme Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS) ; Mme Danielle TOMIC (VILLEMEUX-SUR-EURE).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :

M. Olivier MARLEIX (ANET) ; Mme Véronique DETOC (ARDELLES) ; Mme Myriam GALKO (BEAUCHE) ; M. Christian L'YVONNET (BERCHERES-SUR-VESGRE) ; Mme Dagmar BERNITT (BEROU-LA-MULOTIERE) ; M. Patrice LEROMAIN (BROUE) ; Mme Géraldine JAMBON (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) ; M. Talal ABDELKADER (DREUX) ; Mme Chantal DESEYNE (DREUX) ; M. Pierre-Frédéric BILLET (DREUX) ; Mme Caroline VABRE (DREUX) ;Mme Lydie GUERIN (DREUX) ; Mme Mariam CISSE (DREUX) ; Mme Christine PICARD (DREUX) ; M. Mounir CHAKKAR (DREUX) ; Mme Sophie WILLEMIN (DREUX) ; Mme Amber NIAZ (DREUX) ; M. Jean-Michel POISSON (DREUX) ; Mme Fouzia KAMAL (DREUX) ;M. Nelson FONSECA (DREUX) ; Mme Valérie VERDIER (DREUX) ; M. Valentino GAMBUTO (DREUX) ; M. Maxime DAVID (DREUX) ; Mme Carine GENTIL (DREUX) ; Mme Marie-Françoise SCAVENNEC (DREUX) ; M. Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN) ; M. Yvain JOUVEAUDUBREUIL (EZY SUR EURE) ; M. Frédéric GIOWACHINI (FAVIERES) ; M. Éric DEPUYDT (FESSANVILLIERS-MATTANVILLIERS) ; M. Jean-Marc TARDIVENT (GERMAINVILLE) ; M. Arnaud CALLAREC (IVRY-LA-BATAILLE) ; Mme Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE) ; M. Daniel COLLEU (LA MADELEINE DE NONANCOURT) ; Mme Rachel SAPIN (LA MANCELIERE) ; M. Laurent TREMBLAY (LAONS) ; M. Stéphane HUET (LE BOULLAY-MIVOYE) ; M. Guillaume BARAT (LES CHATELETS) ; M. Thierry LAINE (LOUYE) ; M. Christophe BESNARD (PRUDEMANCHE) ; M. Benoit LUCAS (REVERCOURT) ; Mme Caroline BARRE (SAINT-JEAN-DE-REBERVILLIERS) ; M. Pascal BAELEN (SAINT-LUBIN-DE-CRAVANT) ; M. Philippe DUMAS (SAINT-OUEN-MARCHEFROY) ; M. Christian ALBERT (SAULNIERES) ; M. Patrick GOURDES (SAUSSAY) ; M. Pascal GUERRIER (THIMERT-GATELLES) ; M. Youssef LAMRINI (VERNOUILLET) ; Mme Gisèle QUERITE (VERNOUILLET) ; Mme Mélinda BOUGRARA (VERNOUILLET).

Pouvoir(s) :

M. Sébastien LEROUX (DREUX) donne pouvoir à M. Jean BARTIER ; M. Jacques ALIM (DREUX) donne pouvoir à M. Pascal ROSSION (DREUX) ; Mme Josette PHILIPPE (DREUX) donne pouvoir à M. Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS) ; M. Aïssa HIRTI (DREUX) donne pouvoir à M. Arnaud DAUTREY (DREUX) ; M. Didier SIMO (LE MESNIL SIMON) donne pouvoir à M. Michel MALHAPPE (GILLES) ; M. Philippe POMMEREAU (MEZIERES-EN-DROUAIS) donne pouvoir à M. Marc AVENARD (LURAY) ; Mme Jocelyne JOUCQUE (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) donne pouvoir à M. Pascal ARTECHEA (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; Mme Valérie AZIRI (SAINT-REMY-SUR-AVRE) donne pouvoir à M. Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE) ; M. Christian BERTHELIER (TREON) donne pouvoir à M. Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS) ; M. Jean-Pierre RICHARD (VERNOUILLET) donne pouvoir à Mme Catherine LUCAS (VERNOUILLET) ; M. Joël TRAPATEAU (VERNOUILLET) donne pouvoir à M. Sylvain MALANDAIN (VERNOUILLET).

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut valablement délibérer.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Il a été exposé,

Dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), la ville de Vernouillet est engagée dans une opération d'aménagement qui comporte, au titre des équipements publics, des travaux de voiries et de réseaux sur le quartier de la Tabellionne d'une part et des axes de desserte périphérique relatifs à l'opération de la Croix Giboreau d'autre part.
En sa qualité d'aménageur, la ville de Vernouillet est maître d'ouvrage de l'opération globale, missionnée par une convention du NPNRU signée avec l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) et donnant lieu à des financements associés. En cette qualité, elle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réseaux d'assainissement et d'eau potable nécessaires à la viabilisation des futurs îlots à bâtir.
Le périmètre des travaux intègre notamment la création de réseaux de collecte des eaux usées, des eaux pluviales et de réseaux de distribution d'eau potable, avec des branchements associés pour viabiliser les différents lots, mais aussi des ouvrages de collecte des eaux pluviales tels que grilles et avaloirs. Dans le prolongement de l'Allée de Cheddar, des travaux de desserte de la future ZAC de la Croix Giboreau relatifs à des branchements d'eaux usées et d'alimentation en eau potable sont intégrés à cette opération.

Ces équipements publics ont vocation à être transférés dans le patrimoine de la Communauté d'agglomération qui sera en charge de leur exploitation future. C'est à ce titre qu'elle doit émettre un avis sur la conformité de ces équipements et les modalités de leur transfert dans le patrimoine communautaire.

Sur la base des éléments techniques communiqués par la ville de Vernouillet (plan des esquisses validées par le comité ANRU, plan des réseaux, plan des phasages d'intervention), la gestion des eaux usées, des eaux pluviales et la distribution de l'eau potable se conforment aux prescriptions des règlements de service public de l'Agglo du Pays de Dreux.

Il est donc proposé d'émettre un avis favorable à la reprise de ces équipements publics situés majoritairement sous des espaces publics mais aussi sous certains espaces communs cadastrés de la ville pour des exceptions de branchements liées à la spécificité du quartier de la Tabellionne, dans les conditions décrites dans la convention de remise des équipements publics ci-jointe.
La convention prévoit une reprise gratuite dans le patrimoine de l'agglomération par procès-verbal de remise d'ouvrages à signer entre les deux collectivités. Cette reprise interviendra à l'issue de la réception de chaque phase de travaux.

La convention précise également que les travaux devront être effectués dans le respect des cahiers de prescriptions techniques d'eau et d'assainissement de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et que cette dernière sera destinataire de l'ensemble des pièces du Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E.) qui comprendront des attestations de conformité des tests de réception de chaque tranche de travaux.

La ville de Vernouillet a convenu de délibérer en conseil municipal du 02/07/2025 pour approuver la signature de cette convention.

***VU** le code de l'urbanisme et notamment ses articles R. 441-1 et suivants,*
***VU** les règlements du service public d'eau potable et d'assainissement collectif de l'Agglo du Pays de Dreux, ainsi que leurs cahiers de prescriptions techniques respectifs,*
***VU** le projet de convention de remise des équipements publics fixant les modalités d'incorporation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement collectif dans le patrimoine de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** le dossier technique soumis par la commune de Vernouillet.*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250711-CC2025-133-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/07/2025
Publication : 11/07/2025

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme des travaux d'eau potable et d'assainissement du secteur NPNRU de la Tabellionne / Croix Giboreau réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la ville de Vernouillet ;
ARTICLE 2 : APPROUVE les modalités d'incorporation des ouvrages d'eau potable et d'assainissement des espaces communs des différentes tranches dans le patrimoine de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dans les conditions définies par la convention de remise des équipements publics ;
ARTICLE 3 : APPROUVE la remise de ces équipements publics à titre gratuit ;
ARTICLE 4 : APPROUVE la convention de remise des équipements publics d'eau potable et d'assainissement collectif ;
ARTICLE 5 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de transfert, les procès-verbaux de remise des ouvrages, l'acte notarié final qui entérinera le transfert gratuit de l'ensemble des ouvrages d'eau et d'assainissement de ce secteur dans le patrimoine de l'agglomération et l'ensemble des actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 10 JUIL. 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Gilbert GALLAND** **Secrétaire de séance**